Informations de base 2025/0070(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement Flexibilité supplémentaire en ce qui concerne le calcul du respect par les constructeurs des normes de performance en matière d'émissions de CO2 pour les voitures particulières neuves et pour les véhicules utilitaires légers neufs pour les années civiles 2025 à 2027 Modification Règlement 2019/631 2017/0293(COD) Subject 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et

agricoles

3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire			
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme			
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire		
	Action pour le climat	HOEKS	RA Wopke	
Comité économique	et social européen			
Comité européen de	es régions			